



Le Plessis-Pâté

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE N°093-2026
Réglementant la circulation lors du défilé du Carnaval
Organisé par le Comité des Fête
Le Samedi 28 mars 2026

PM

Le Maire du Plessis-Pâté,

VU le code de la route,

VU les articles L 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande du Comité des fêtes d'organiser le défilé du Carnaval 2026 sur la commune du Plessis-Pâté,

CONSIDÉRANT que cette manifestation nécessite de réglementer la circulation sur le parcours emprunté,

ARRETE

Article 1er : **Le Samedi 28 mars 2026, à l'occasion du Carnaval 2026, organisé par le Comité des Fêtes**, le défilé est autorisé à emprunter le parcours suivant sur la Commune du Plessis-Pâté :
Départ devant l'École de Musique et de Danse à 15 heures 00

Avenue Gilbert FERGANT, Rue des Biches, Route de LIERS, Rue des Chamois, Avenue du Parc, Avenue Gilbert FERGANT.

La dislocation se déroulera devant l'école de Musique et de Danse.

Article 2 : Pour des raisons de sécurité sur les voies de circulation à double sens, les véhicules venant en sens inverse seront stoppés ou déviés vers les rues adjacentes par les membres du Comité des Fêtes équipés de gilets de sécurité haute visibilité. Le cortège sera ouvert par le véhicule de service de la Police Municipale et fermé par un véhicule dit « voiture balai ».

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services du PLESSIS-PATE, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de MAROLLES en HUREPOIX, Monsieur le responsable de la Police Municipale du PLESSIS-PATE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait au Plessis-Pâté, le 20 Mars 2026

Fait et arrêté les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.



Le Maire

Sylvain TANGUY